

sante aussi au dehors et que la profession religieuse apparaisse et domine dans tous les actes tant intérieurs qu'extérieurs du croyant sincère. Puisque comme la sentence du Sauveur est que *celui qui ne croit pas est déjà jugé* ; ainsi il nous est dit par l'oracle divin que *la foi sans les œuvres est morte* ; et que le juge éternel *demandera compte des œuvres* ; et selon ses œuvres donnera à chacun, même à celui qui croit, *la récompense ou le châtiement*.

### III

Assuré de la divinité de sa foi, le bon catholique croit les vérités qu'elle enseigne, si supérieures qu'elles soient à son intelligence ; il les croit alors même qu'il les trouve contredites par ceux qui ont la réputation de savants dans le monde ; il les croit toutes sans en excepter aucune ; il les croit avec une plus grande assurance que les autres choses qu'il voit de ses propres yeux et apprend par l'autorité de l'homme.

### IV

Il regarde sa foi comme un don céleste et un trésor inestimable, qui s'élève à une grande distance au-dessus de tous les biens terrestres ; parce qu'elle élève l'homme à la connaissance de DIEU, et lui assure sa fin dernière. C'est pourquoi il prend bien garde de la rejeter, ou de la sacrifier aux exigences du monde et à la faveur des hommes, quand même il s'agirait de toute sa fortune et de sa vie.

### V

Il a en abomination et rejette les formules modernes